

## AERO-CLUB MARCEL DASSAULT-PROVENCE



Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet et le Décret du 16 Août 1901  
Aéro-club affilié à la Fédération Française Aéronautique sous le n°567

Activité aérienne  
Aérodrome de Salon-Eyguières

Destinataires : Tous les  
Membres de l'aéroclub  
Marcel Dassault Provence

Eyguières, le 21 Mai 2021

**Objet :** Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2021 de l'Aéroclub Marcel Dassault Provence

L'Assemblée Générale extraordinaire de l'Aéroclub Marcel Dassault Provence, dûment convoquée, s'est tenue le 21 Mai 2021 à partir de 18h00, en visioconférence compte tenu des contraintes sanitaires.

Nombre d'inscrits à jour de cotisation, et pouvant prendre part aux votes : 96

Quorum requis (2/3 des inscrits) : 64

- Présents : 69

- Pouvoirs : 0

A 18h10, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale est déclarée ouverte par le Président, M. J-L Dumas.

Le Président accueille les membres présents, et précise succinctement l'ordre du jour.

### **Évolution des Statuts et règlement intérieur :**

J-L Dumas présente Les nouvelles versions des Statuts du club ainsi que du règlement intérieur que tout un chacun a pu consulter sur le site du club depuis plusieurs semaines et auxquels une majorité de membres du club ont donné leur aval.

Ces documents sont remis à jour sur la base des préconisations de la FFA et introduisent également la possibilité de vols à partage de frais élargis pour les membres du club qui le souhaiterons.

Vote en faveur de l'adoption des nouveaux statuts de l'ACMDP :

**Pour : 63      Contre : 0      Abstentions : 2**

Vote en faveur de l'adoption du nouveau règlement intérieur de l'ACMDP :

**Pour : 61      Contre 1      Abstentions 3**

**Les documents présentés sont en conséquence validés et mis en oeuvre immédiatement**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est déclarée clôturée à 18 h 40.

**Jean Louis Dumas,**

**Président de l'ACMDP Président de séance**

**Michel Brunet**

**Secrétaire général**

Aéro-Club Marcel Dassault Provence – Siège social : 13300 Salon de Provence

Téléphone : 07.87.41.69.94 – Courriel : [acmdp@acmdp.fr](mailto:acmdp@acmdp.fr)

Site internet : <https://acmdp.fr/>